

COMISSÃO DA CEDEAO

ECOWAS COMMISSION



COMMISSION DE LA CEDEAO

TERMES DE REFERENCE

Deuxième Réunion du Comité de Gestion de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA)

Bissau (Guinée Bissau) – 14 au 15 Mars 2023

I. Contexte et justification

La mise en place de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire et de ses organes de gouvernance et de gestion technique

1. La Quarante deuxième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO tenue les 27 et 28 février 2013 à Yamoussoukro a pris un Acte Additionnel A/AS.2/02/13 au Traité Révisé de la CEDEAO, relatif à la création de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire (RRSA) de la CEDEAO. L'Acte additionnel renvoie en son Article 2 à la définition des modalités de gouvernance, de gestion, de fonctionnement et d'utilisation de la Réserve à un règlement du Conseil des Ministres. Il précise dans son Article 3 que le financement de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire est assuré par les ressources du prélèvement communautaire complété par les financements mobilisés par la Commission de la CEDEAO auprès des partenaires extérieurs.
2. La Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire s'inscrit dans une stratégie régionale de stockage bâtie sur trois lignes complémentaires de défense que sont, (i) les stocks de proximité généralement mis en place et gérés par des organisations locales ou des collectivités décentralisées, (ii) les stocks nationaux de sécurité gérés par les États ou sous un régime de cogestion États-Partenaires et (iii) les stocks de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.
3. La RRSA est constituée d'un stock physique et d'une réserve financière. La réserve financière représente les deux tiers du calibrage global de la RRSA. Elle permet d'une part de financer les coûts annexes de gestion et mobilisation du stock physique, et d'autre part d'envisager des interventions de la RRSA avec d'autres instruments d'assistance alimentaire que le stock physique : transferts monétaires, farines enrichies, fourniture d'aliments bétail, etc., de façon à organiser une réponse aux crises adaptée à la diversité des situations qu'affrontent les populations vulnérables.
4. Au regard de l'importance cruciale que revêt la mise en œuvre de cet instrument régional voulu et décidé par les Chefs d'État et de Gouvernement, le Comité Technique Ministériel Spécialisé Agriculture Environnement et Ressources en Eau (CTMS-AERE) a validé le projet de règlement sur les organes de gouvernance de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire lors de sa réunion de juin 2018 à Ouagadougou et le Conseil des Ministres Statutaires de la CEDEAO l'a adopté lors de la réunion statutaire de Juillet 2018 à Lomé. Il en fût de même pour les règles et procédures de fonctionnement et de gestion de la RRSA.

5. Le Président de la Commission de la CEDEAO a pris les règlements d'exécution portant sur le Comité de Gestion de la Réserve (Organe de décision) et l'Unité Technique de gestion de la Réserve devenue une Division de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire au sein de l'ARAA (Organe technique Opérationnel-secrétariat du Comité de gestion) et a invité les États membres et les organisations régionales et professionnelles membres à désigner leurs représentants au Comité de Gestion de la Réserve.

Un contexte régional marqué par une explosion du nombre de personnes en insécurité alimentaire et nutritionnelle

6. Le contexte de la région a connu au cours des cinq dernières années une augmentation rapide du nombre de personnes en insécurité alimentaire et une évolution des zones habituellement touchées. Traditionnellement centrées sur la bande sahélienne, les zones touchées par les crises alimentaires et nutritionnelles se sont progressivement étendues vers les pays du golfe de Guinée avec une diversification des facteurs de crises.
7. L'analyse du Cadre Harmonisé réalisée en Novembre 2022 révèle que près de 42 millions de personnes de l'espace CILSS-CEDEAO auront besoin d'une assistance alimentaire à la prochaine période de soudure (juin-août 2023) pour subvenir à leurs besoins de base. Ces chiffres, jamais atteints dans la région ont été multipliés par quatre en moins de cinq ans passant de 10,7 millions de personnes en 2019 à 42 millions de personnes en 2022/2023.
8. Aux zones traditionnellement touchées par cette insécurité alimentaire conjoncturelle (lac Tchad et zones des trois frontières Burkina Faso-Mali-Niger) s'ajoute pour la période de soudure 2023 la zone située à cheval entre le Sénégal, la Gambie et la Mauritanie. Il est à noter par ailleurs une forte dégradation de la situation nutritionnelle des enfants en bas âge et des femmes enceintes et allaitantes.
9. La situation nutritionnelle reste aussi préoccupante et a connu une nette dégradation ces dernières années, en particulier dans les pays du Sahel et au Nigéria. En 2022, les prévalences de la malnutrition aiguë globale (MAG) chez les enfants de moins de 5 ans sont au-delà des seuils d'urgence de l'OMS dans certaines zones au Sénégal (28% à Louga, 23% à Matam), en Mauritanie (19,1% à Gorgol, 19,7% à Guidimaka), au Nord-Est du Nigéria (18,1% à Yobe et 17,2% au nord Borno), au Niger (16,1% à Dogon Doutchi).

10. C'est dans ce contexte que le Président dudit Comité de Gestion se propose d'organiser la deuxième réunion du Comité de Gestion de la Réserve du 14 au 15 mars 2023.

II. Objectifs et résultats attendus

11. La réunion a pour objectif de présenter aux membres du Comité de Gestion le point de la mise en œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire à date ainsi que les perspectives à court et moyen terme et de valider les axes de travail pour améliorer le fonctionnement de cet important instrument régional de réponse aux crises alimentaires.

12. Dans cette optique, la réunion du Comité de Gestion poursuit trois objectifs spécifiques :

OS 1. Informer et recueillir les orientations des membres du Comité de Gestion sur :

- L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire ;
- La mobilisation des ressources financières (fonds propres et ressources externes) ainsi que les principales activités menées ;
- Les opérations réalisées depuis la dernière réunion du Comité de Gestion (achats, interventions, etc.) ;
- L'état de la reconstitution des stocks mis à la disposition des pays ;
- Les défis liés au fonctionnement et à la pérennisation de la Réserve ;
- etc.

OS 2. Présenter, amender et faire valider par les membres du Comité de Gestion les opérations envisagées à court et moyen terme (achats, interventions, rotations techniques, reconstitutions, etc.) ainsi que le plan de mobilisation des ressources en vue d'accompagner/soutenir les États membres dans la réponse aux besoins des populations les plus affectées ;

OS 3. Présenter, amender et faire valider par les membres du Comité de Gestion les axes de travail pour le développement et l'amélioration du fonctionnement de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

13. A l'issue de la réunion, les résultats attendus sont les suivants :

- **R1.** Les membres du Comité de Gestion de la RRSA sont informés de l'état de mise en œuvre de la RRSA et des perspectives à court et moyen terme ;
- **R2.** Les opérations envisagées à court et moyen terme (achats, interventions, rotations techniques, reconstitutions, etc.) ainsi que le plan de mobilisation

des ressources en vue d'accompagner/soutenir les États membres dans la réponse aux besoins des populations les plus affectées sont adoptées par les membres du Comité de Gestion ;

- **R3.** Les membres du Comité de Gestion valident les axes de travail pour le développement et l'amélioration du fonctionnement de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.

III. Participants

14. La rencontre réunira :

Les membres formels du Comité de Gestion :

- a. Le Ministre de l'Agriculture du pays assurant la Présidence en exercice de la CEDEAO, Président du Comité de Gestion de la Réserve ;
- b. Les Commissaires en charge de l'Agriculture de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- c. Le Secrétaire Exécutif du CILSS ;
- d. Les représentants des quinze États membres de la CEDEAO, du Tchad et de la Mauritanie dûment désignés par leur État pour le Comité de Gestion de la Réserve ;
- e. Le Président et un autre membre du Bureau du RESOGEST ;
- f. Le représentant des Organisations de producteurs agricoles ;
- g. Le représentant des Organisations d'éleveurs ;
- h. Le représentant de la Société Civile ;
- i. Le représentant du Secteur Privé.

Les observateurs :

- Le Commissaire des affaires internes de la CEDEAO ;
- L'Auditeur Général de la Commission de la CEDEAO ;
- Le Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural et le Directeur Exécutif de l'ARAA ;
- Le Directeur des Affaires Humanitaires et Sociales de la CEDEAO ;
- Le chef du bureau national CEDEAO en Guinée Bissau ;
- Le Représentant Résident de la CEDEAO en Guinée Bissau ;
- Les cadres de la DADR et de l'ARAA qui assurent le secrétariat du Comité de Gestion de la Réserve Régionale.

IV. Date et Lieu

- 15.** La Réunion du Comité de Gestion de la Réserve se tiendra **du 14 au 15 Mars 2023 à Bissau en Guinée Bissau.**

V. Agenda du Comité de Gestion de la Réserve

Horaires	Activités	Responsables
Journée 1 – Lundi 14 Mars 2023		
8h00 – 9h00	Arrivée et installation des participants	ARAA/CEDEAO
9h00 – 10h00	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue du Commissaire aux Affaires Économiques et à l'Agriculture de la CEDEAO ; • Discours d'ouverture du Ministre de l'Agriculture du pays hôte, Président du Comité de Gestion ; • Présentation des participants ; • Présentation des objectifs de la réunion et de l'agenda ; • Photo de groupe. 	
10h00 – 10h30	Pause-café	
10h00 – 10h30	Rappels généraux sur la Stratégie Régionale de Stockage de Sécurité Alimentaire de la CEDEAO.	ARAA/ CEDEAO
10h30 – 11h00	Présentation des réalisations dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Stockage de la CEDEAO.	ARAA/ CEDEAO
11h00 – 12h30	Discussions et orientations du Comité de Gestion.	
12h30 – 14h00	Pause déjeuner	
14h00 – 15h00	Présentations sur : <ul style="list-style-type: none"> • La mobilisation des ressources financières (fonds propres et ressources externes) ; • Les opérations réalisées depuis la dernière réunion du Comité de Gestion (achats, interventions, etc.) ; • L'état de la reconstitution des stocks mis à la disposition des pays. 	ARAA/ CEDEAO
15h00 – 16h30	Discussions et orientations du Comité de Gestion.	
16h30 – 16h45	Pause déjeuner	
16h45 – 17h00	Les défis liés au fonctionnement et à la pérennisation de la Réserve.	ARAA/ CEDEAO
17h00 – 17h30	Discussions et orientations du Comité de Gestion.	
17h30	Suspension des travaux	

Journée 2 – Mardi 15 mars 2023		
09h00 – 10h00	Présentation de l'étude sur le suivi des interventions et de l'évaluation post intervention de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire. Discussions et orientations du Comité de Gestion.	ARAA/ CEDEAO

10h00 – 10h30	Pause-café	
10h30 – 11h00	Présentation de la situation alimentaire et nutritionnelle de la région et des perspectives pour la prochaine période de soudure.	ARAA/ CEDEAO
11h00 – 11h30	Planification des opérations envisagées à court et moyen terme (achats, interventions, rotations techniques, reconstitutions, etc.) ; Plan de mobilisation des ressources.	ARAA/ CEDEAO
11h30 – 12h30	Discussions et orientations du Comité de Gestion.	
12h30 – 14h00	Pause déjeuner s	
14h00 – 14h30	Principaux axes de travail pour le développement et l'amélioration du fonctionnement de la Réserve Régionale de Sécurité Alimentaire.	ARAA/ CEDEAO
14h30 – 15h30	Discussions et orientations du Comité de Gestion.	
15h30 – 16h30	Présentation, Amendements et Adoption du Relevé des décisions du Comité de Gestion de la Réserve.	ARAA/ CEDEAO
16h30	Discours de clôture du Président du Comité de Gestion de la Réserve.	